

Lutte contre les stupéfiants au Cap-Estérias

Mille deux cents cuisses de chanvre indien saisies et incinérées



Valéry Ayi Tomo (à droite).



Les 1200 cuisses de chanvre indien saisies.



L'incinération du produit prohibé en République gabonaise.

Photo : SCOM

Photo : SCOM

Photo : SCOM

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES éléments de la brigade de gendarmerie du Cap-Estérias viennent de mettre fin aux activités d'une jeune femme, Mme Valéry Ayi Tomo. Ils ont en effet, saisi une cargaison estimée à 1 200 cuisses de chanvre indien, au débarcadère de cette localité, que transportait cette Gabono-Guinéenne. Fait inédit, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, Olivier N'Zaou, a aussitôt ordonné la destruction séance tenante de ce produit d'une valeur de 12 millions de francs. Interrogée, Valéry Ayi Tomo a reconnu qu'elle ne serait pas à son premier coup. En effet, la jeune dame aurait déjà écoulé

trois cargaisons de ce stupéfiant sur le marché gabonais depuis près d'un an. « Je me suis lancée dans la vente de chanvre indien, parce que j'ai l'intention d'ouvrir mon propre cabinet médical », fait savoir la jeune dame, diplômée en soins infirmiers. Elle a avoué se ravitailler chez un de ses oncles installé en Guinée-Équatoriale. Disposant d'un capital de 500 mille francs, Ayi Tomo aurait donc acheté la cargaison de chanvre indien à 300 mille francs. Et pour acheminer le stupéfiant sur le sol gabonais, elle aurait loué les services d'un piroguier qui lui aurait coûté 200 mille francs. Et l'acheminement de la cargaison « entre la Guinée-Équatoriale et le Gabon a duré environ un mois » a ajouté cette dealer. Malheureusement pour les trafiquants, les gendarmes

de la brigade du Cap-Estérias actuellement sur les dents, dans le cadre d'une mission de sécurisation de nos frontières, veillaient au grain. C'est d'ailleurs, grâce à une bonne synergie avec les indics que la cargaison de Valéry Ayi Tomo est tombée dans la souricière mise en place par les Officiers de police judiciaire (OPJ). Informé de cette saisie record, le procureur de la République s'est rendu hier

matin à la brigade de gendarmerie du Cap-Estérias. Après avoir fait comprendre à la dame la gravité de ses actes, - qui vont à l'encontre de l'article 208 du Code pénal -, Olivier N'Zaou a aussitôt ordonné la destruction, par incinération, de trois des quatre ballots de chanvre indien. Soit l'équivalent de 900 cuisses. « Nous n'avons pas besoin de conserver tout le stock de drogue saisi, d'autant que l'espace de conservation commence à faire défaut dans nos locaux. Nous avons juste gardé un seul ballot pour les scellés, de sorte que nous ne rencontrons aucune difficulté au moment de confondre la mise en cause », a indiqué le chef du parquet de Libreville. L'enquête se poursuit en vue de démanteler tout le circuit de distribution de dame Ayi Tomo.

Après l'accident de la circulation mortel au chantier de KHLL

Le chauffeur du grumier en cause incarcéré

Vianney MADZOU
Makokou/ Gabon

Entre-temps, deux des onze blessés qui se trouvent toujours dans un état préoccupant viennent d'être évacués à Libreville.

ZHANG Fuhe, chauffeur du grumier impliqué dans l'accident de la circulation ayant fait trois morts et 11 blessés, au chantier de KHLL, dans les environs de Makokou (Ogooué-Ivindo), vient d'être inculpé pour homicide involontaire et placé en détention préventive à la maison d'arrêt de la localité. L'enquête sur les circonstances de ce tragique accident survenu dans le chantier forestier de KHLL suit son cours. Interpellé après la violente collision entre son grumier et un

véhicule de transport du personnel, le chauffeur, un ressortissant chinois, a passé plusieurs jours en garde à vue à la gendarmerie. L'enquête préliminaire close, les gendarmes l'ont donc déféré devant le procureur de la République qui l'a inculpé pour homicide involontaire. L'accident ayant fait 3 morts et 11 blessés, le magistrat a décidé de le placer en détention préventive avant sa comparution devant le tribunal correctionnel. Le 14 décembre dernier, alors qu'il sortait du chantier avec son grumier, Zhang Fuhe est surpris par le véhicule transportant le personnel qui vient de s'engager sur une déviation réservée uniquement aux grumiers de la société. Les deux chauffeurs manœuvrent et évitent la collision frontale, mais l'essieu de la remorque du



La décision du parquet de Makokou a, sans doute, été motivée par le lourd bilan humain.

Photo : Vianney Madzou

grumier ne laisse aucune chance à l'autre véhicule, qui se désagrège après un choc d'une violence inouïe. Cabine écrabouillée, carrosserie en lambeaux. Les dégâts sont tels que trois passagers du véhicule du personnel sont projetés dans la nature.

Les malheureux ne survivront pas. Parmi les 11 passagers blessés admis au centre hospitalier de Makokou, deux d'entre eux, toujours dans un état préoccupant, viennent d'être évacués à Libreville. Les autres ont regagné leurs familles, après plu-

sieurs jours de soins. On attend donc l'audience correctionnelle de comparution du conducteur chinois, pour en savoir davantage sur les circonstances de ce drame et la responsabilité des deux conducteurs. Voire celle de leur employeur.

Faits d'ailleurs

Autriche : Église braquée, cinq moines blessés

CINQ religieux ont été blessés jeudi, dont un grièvement, lors d'un brigandage dans un monastère en banlieue de Vienne. La police a déclenché une vaste opération de recherche pour retrouver les deux suspects, selon un communiqué de la police. Les victimes ont été retrouvées par la police à 16h17. « D'après ce que nous savons, au moins l'un des suspects a réclamé de l'argent liquide et des objets de valeur. Le motif exact n'est pas encore connu. Mais nous écartons tout caractère terroriste », a indiqué la police.

États-Unis : Le jardin du père Noël était un « cimetière »

DEUX cadavres d'adolescents ont été retrouvés dans le jardin de leur père qui, jusqu'à récemment encore, travaillait comme père Noël dans un supermarché du sud des États-Unis. Elwyn Crocker, qui a fêté ses 49 ans le jour de Noël, et trois membres de sa famille ont été arrêtés et inculpés pour dissimulation de cadavres et cruauté sur mineurs, a indiqué dans un communiqué le shérif du comté d'Effingham, près de Savannah en Géorgie. Des chefs d'accusation supplémentaires pourraient être ajoutés quand la cause des décès aura été établie, a-t-il précisé.

France : 3 morts dont 2 fillettes dans un incendie à Bobigny

UNE femme de 20 ans et deux fillettes, l'une de 3 ans et l'autre « entre 5 et 7 ans », sont mortes et six personnes blessées, jeudi soir, dans un incendie qui s'est déclaré dans un immeuble de la cité Paul-Eluard de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Le feu est parti vers 21h20 d'un appartement de 100 m² du premier étage de cet immeuble d'habitation de 18 étages de Bobigny, une commune populaire de la proche banlieue parisienne, a indiqué le commandant Moulin, un porte-parole de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP). Les corps sans vie des trois victimes ont été retrouvés « à proximité ou dans l'ascenseur ». Elles sont mortes « intoxiquées par les fumées » du sinistre, qui a été maîtrisé peu après 23h00, a indiqué la même source.

Rassemblés par AEE